

Fiche de présentation

« RSSI à temps partagé »

Détails:

Nous définissons ensemble vos besoins pour établir une durée et la fréquence de nos interventions au sein de votre entreprise (minimum 1 jour par mois).

Ensuite, nous intervenons régulièrement dans votre entreprise sur le thème de la sécurité de l'information. Nous effectuons tout au long de nos interventions de l'accompagnement et du conseil auprès de vos équipes informatiques ou directement auprès de la gourvenance de votre entreprise.

*Nous ne réalisons pas d'audit technique tel que des tests d'intrusions, ni d'audit RGPD spécifique à la protection des données.

Exemples d'intervention et de mise en œuvre :

- ✓ Mise en œuvre d'un Plan de Reprise d'activité (PRA).
- ✓ Mise en œuvre de politiques et de procédures (charte informatique, charte d'utilisation BYOD, politique de gestion des mots de passe).
- ✓ Mise en œuvre de classification des données et des accès (accès restreint, confidentiel, publique).
- ✓ Audit interne lié à la sécurité de l'information.
- ✓ Formation et sensibilisation de vos collaborateurs sur le thème de la sécurité.
- ✓ Conseils auprès de vos équipes informatiques dans le choix d'équipements, de logiciel, de solutions cloud.

Remarques:

Le prix de notre prestation inclut : notre présence sur site selon le nombre de jour définit ensemble, un outil de suivi des interventions, un outil de création de ticket dédié entre le client et le fournisseur et des rapports réguliers de nos réalisations.

Vous pouvez moduler vos interventions selon vos besoins et vos pics d'activités. Reconduite de journée possible.